CONSEIL CONSULTATIF POUR LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES | NORTH WESTERN WATERS ADVISORY COUNCIL | CONSEJO CONSULTIVO PARA LAS AGUAS NOROCCIDENTALES

EU Transparency Register Id. No: 8900132344-29

CONSEILS

Réduire le risque de situation de choke par le merlan dans les pêcheries démersales en Mer d'Irlande

23 octobre 2017

Introduction

Les dernières analyses relatives aux espèces limitantes potentielles, réalisées par le CC EOS et le groupe régional des états membres des EOS, ont identifié que le merlan en mer d'Irlande présente un risque important de situation de choke pour un certain nombre de pêcheries en mer d'Irlande, lorsque l'obligation de pêche sera complètement mise en œuvre en 2019.

Problème

A l'heure actuelle, la majeure partie des captures de merlan se fait sous la forme de prises accessoires dans les pêcheries utilisant un petit maillage, par exemple, les pêcheries de la sole, de la langoustine et de la coquille Saint-Jacques. Selon l'avis du CIEM, près de 98% des prises de merlan se situent en-dessous de la taille minimale de référence de conservation et sont actuellement rejetées[1]. Malgré l'introduction de plusieurs mesures techniques vidant à réduire les captures et les rejets de poissons à nageoire dans la pêche à la langoustine, les estimations du total de rejets demeurent élevées[2].

A titre d'exemple, en 2016, la valeur des débarquements de merlan de mer d'Irlande s'élevait approximativement à 50 000 €, tandis que la valeur de pêche de la langoustine était estimée proche de 40 millions d'euros. En 2016, le Royaume-Uni a débarqué près de 6 000 tonnes de langoustines[3] mais seulement 5 tonnes de merlan[3], tandis que l'Irlande a débarqué 1 700 tonnes de langoustines[3] et 26 tonnes de merlan[3].
En conséquence, la situation de choke de cette pêche et d'autres pêcheries par le merlan présenterait des risques de conséquences socioéconomiques extrêmes et néfastes pour ceux qui participent activement aux pêcheries concernées.

Vue d'ensemble des options de réduction de la situation de choke par le merlan

[1] CIEM 2017 Groupe de travail mer Celtique (WGCSE, lien en anglais uniquement)
[2] CIEM 2017 Avis sur le merlan pour la zone 7.a (lien en anglais uniquement)
[3] Base de données CSTEP 2017 –Informations associées à la pêche (lien en anglais uniquement)

Les options de réduction du risque élevé de situation de choke par le merlan d'autres pêcheries en mer d'Irlande semblent être limitées. Les résultats des analyses des espèces limitantes réalisées par le CC EOS et le groupe régional des états membres des EOS concluent comme suit :

- Au cours des années récentes, une série de mesures techniques, ex. : panneaux de filet à mailles carrées obligatoires, ont été appliquées et mises en œuvre dans les pêcheries démersales de mer d'Irlande, ce qui a largement réduit les captures « non désirées » de merlan ;
- Des essais de recherche et un travail de développement ont eu lieu pour évaluer les différentes adaptations d'engins qui réduisent les captures « non désirées » de merlan, cependant, d'autres avancées en matière de sélectivité ou de meilleure réduction des prises accessoires de la magnitude nécessaire pour réduire les risques de choke semblent peu probables dans un avenir proche en raison de la petite taille du merlan en mer d'Irlande et de la perte des captures commercialisables des espèces ciblées ;
- Des mesures d'évitement, telles que les fermetures en temps réel, pourraient réduire les captures de merlans juvéniles dans les zones côtières mais ne seraient applicables qu'aux flottilles et pêcheries où se rencontrent les concentrations de merlan de taille insuffisante. Comme le merlan est si largement distribué, le champ de cet évitement se limite aux eaux côtières en mer d'Irlande ;
- La flexibilité inter espèces ne s'applique pas, car le merlan se situe hors des limites biologiques de sécurité et qu'il est peu probable qu'il se situe dans ces limites avant un certain nombre d'années ;
- Il est peu probable que la survie élevée et les exemptions *de minimis* présentent une solution, dans ce cas ;
- Aucun état membre n'a de quota de merlan à échanger ;
- Le relèvement du TAC ne suffira pas à résoudre le problème, parce que le merlan, avec toutes les autres espèces récoltées, est soumis à l'exigence de la PCP selon laquelle elles doivent être gérées pour atteindre le RMD avant 2020, au plus tard. Tout TAC fixé conformément à cet objectif, ne suffira pas à couvrir les captures de merlan par toutes les flottilles à titre de capture ciblée ou de prise accessoire.

Retrait du statut TAC

Dans ce contexte, le CC EOS estime que les outils existants dans le cadre de la PCP ne suffiront pas à réduire totalement le risque de situation de choke par le merlan de multiples pêcheries. Retirer le merlan du régime de TAC en mer d'Irlande pourrait s'avérer une solution potentielle pour empêcher le merlan de devenir une espèce choke grave et immédiate en 2019.

Reconnaissant la responsabilité maintenue de gestion durable du merlan, même en cas de retrait du statut TAC, le CC EOS exprime les recommandations suivantes :

- Avant cela peut être considérer, la Commission devrait demander au CIEM d'évaluer les implications du retrait d'un TAC pour atteindre l'objectif de la PCP visant à restaurer les stocks au-dessus des niveaux qui peuvent produire un RMD en atteignant la F_{msy} avant 2020, au plus tard. Il faut demander au CIEM d'identifier des options de gestion et des mesures de sauvegarde alternatives qui assureront que la mortalité par pêche n'excède pas la F_{msy} et ces options de gestion et mesures de sauvegarde alternatives doivent être mises en place immédiatement suite au retrait du TAC, si cette option est choisie ;

- L'identification de telles mesures peut nécessiter des programmes renforcés de surveillance, commençant dans l'idéal avant le retrait du TAC, pour les flottilles qui capturent d'importantes quantités de merlan. L'objectif serait de fournir des informations robustes sur la nécessité pour le merlan de mesures de gestion supplémentaires en l'absence d'un TAC et sur la nature de ces mesures. Le programme de surveillance renforcé pourrait impliquer un programme d'observateurs suivi scientifiquement ou des caméras CCTV embarquées à bord de navires pour des secteurs stratégiquement sélectionnés de la flottille, afin d'assurer la documentation complète et vérifiée des captures. Ceci pourrait impliquer des flottilles de référence et la collaboration entre pêcheurs, scientifiques de la pêche, et administrateurs de la pêche par le biais de partenariats pêche-science;
- Une évaluation complète de la sélectivité des engins actuels pour le merlan dans les pêcheries concernées devrait être réalisée avec pour objectif de déterminer si la sélectivité peut être renforcée pour réduire les captures de merlan non désirées. Cette évaluation tiendrait compte de tous les récents travaux de sélectivité d'engins réalisés en mer d'Irlande;
- Après une période d'intérim convenue, et à la lumière de données recceuillies par le biais d'une surveillance renforcée, une décision devrait être faite sur le type de mesures de gestion nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de gestion et le calendrier d'introduction de telles mesures.

Projet de recherche de la Commission sur la gestion des stocks de prises accessoires

La proposition du CC EOS reflète les discussions et l'intérêt accru à savoir si un TAC est toujours la meilleure façon de gérer les espèces qui ne sont pas la cible principale d'une activité de pêche[4]. Le CC EOS comprend que la Commission a lancé un appel d'offres qui cible l'identification de mesures visant à protéger les espèces de prises accessoires dans les plans de gestion des pêcheries mixtes. Etant donné que les projets pourraient inclure l'analyse de mesures autres que les TAC[5], le CC EOS demande la possibilité de contribuer à cette procédure.

Against this background, the NWWAC asks that the Commission considers further ways to mitigate the serious choke situation that whiting will likely present in the various fisheries of the Irish Sea, by requesting advice from ICES as outlined above and referring any outcome on this issue to STECF, should this be desired.

En outre, le CCEOS suggère que cet exercice pour le merlan d'Irlande pourrait être considéré comme une base pour des discussions similaires sur les stocks de merlan dans d'autres zones ou même pour d'autres stocks confrontés à un risque de choke similaire.

[4] Extrait de la communication de la Commission sur les TAC en 2018 : « la Commission est prête à discuter de l'abandon d'autres TAC à l'avenir, si la conservation du stock ne présente aucun risque et que le CIEM y consent ».

[5] https://ec.europa.eu/easme/en/tender/10121/identification-measures-protect-catch-species-mixed-fisheries-management-plans